MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Service de la Transformation Ministérielle et de l'Animation des Réseaux (STMAR)
Sous-direction de l'innovation pour les transformations (SDIT)

Affaire suivie par : Elise POTIER
elise.potier@developpement-durable.gouv.fr
Laetitia Libouton
Laetitia.libouton@developpement-durable.gouv.fr

Paris La Défense,
le 3 septembre 2025

Objet : Consultation pour adapter aux services déconcentrés le module de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) » et animer un module adapté « Sciences comportementales et transition écologique » auprès des services déconcentrés volontaires pour la Fabrique d'innovation pour les transitions (FIT/SDIT/STMAR/SG).

L'ambition du module est d'outiller les services déconcentrés des Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique pour former un groupe d'agents à l'approche comportementale et créer les conditions de partage de connaissance.
La formation :

- Promeut une action publique fondée sur la preuve et sur l'expérimentation ;
- Favorise la prise en compte des dimensions comportementales et psychologiques dans les projets pour prototyper des interventions comportementales adaptées.
- Met les stagiaires en capacité d'identifier quand le recours à des experts des sciences sociales et comportementales, de la communication ou de la donnée est utile dans leur projet.

Ce module inclut **des retours d'expérience de professionnels, s'appuie sur des projets de transition écologique et tient compte des enjeux des territoires.**

En annexes :

- Annexe 1 : Détail des actions sciences comportementales de la Fabrique d'innovation pour les transitions (FiT/SDIT/STMAR/SG)
- Annexe 2 : Présentation du module de formation à adapter de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique CHANGE 01 ».
- Annexe 3 : Contrat de licence qui lie la SDIT à l'ADEME pour l'adaptation, la diffusion et l'animation du module de formation de l'ADEME CHANGE 01.
- Annexe 4 : Projet de contrat de sous-licence qui liera la SDIT au titulaire de la présente consultation pour l'adaptation du module de formation de l'ADEME CHANGE 01 en fonction des besoins et évolutions de la SDIT et l'animation de la nouvelle version du module « Sciences comportementales et transition écologique » pour le compte de la SDIT.
- Annexe 5 : Bordereau des prix.

Plan du document :

I. Contexte et enjeux de la prestation

II. Cahier des charges - description de la prestation attendue par la FiT : adapter CHANGE 01 aux SERVICES DÉCONCENTRÉS et animer un module adapté « Sciences comportementales et transition écologique » auprès des SERVICES DÉCONCENTRÉS volontaires

III. Règles de la consultation

I. Contexte et enjeux de la prestation

Au sein du Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau (STMAR), la sous-direction de l'innovation pour les transformations (SDIT) a pour mission d'accompagner les transformations et la modernisation des services et des politiques publiques portées par le pôle ministériel Aménagement du territoire et Transition écologique (MATTE), en s'appuyant sur des modes d'action pédagogiques et collaboratifs diversifiés et innovants. Elle encourage l'évolution des postures, des comportements, des stratégies d'action et de gestion de projets, depuis la gouvernance jusqu'au management. Elle propose d'une manière générale des démarches collaboratives centrées sur les transformations et contribue à la diffusion des sujets émergents et des enjeux de l'innovation publique (voir le détail des actions de la SDIT sur son site internet : www.innovation-transformations.ecologie.gouv.fr). La SDIT en tant que sous-direction du STMAR est certifiée ISO 9001 pour son système de management par la qualité.

Au sein de la SDIT, une entité appelée « Fabrique d'Innovation pour les transitions » (FiT) est spécifiquement axée sur les transformations liées à la transition écologique, la gestion de projets, l'impact territorial et d'autres thématiques émergentes. Elle joue le rôle d'un creuset où l'innovation méthodologique peut se développer, et elle encourage également la réflexion et la stimulation de nouvelles idées. En tant qu'espace d'immersion culturelle, elle offre des opportunités pour tester, affiner et normaliser de nouvelles approches de travail, ce qui en fait une ressource précieuse pour la conduite de projets et l'animation de groupes. Ceci est réalisé à travers un programme d'actions novatrices, l'organisation de cycles de formation destinés aux cadres dirigeants, le développement de méthodologies innovantes.

La question du changement de comportement et, plus généralement, de l'évolution de nos modes de vie est un enjeu clé de la transition écologique. Elle implique une meilleure prise en compte des dynamiques humaines et sociales à l'échelle des territoires. L'étude-socle de l'ADEME "Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité" dont le rapport a été publié en 2016 a confirmé l'importance de la prise en compte des sciences sociales et humaines pour susciter et faciliter l'engagement durable de chaque acteur et citoyen. L'ADEME déploie un dispositif de montée en compétences à destination des agents des collectivités, entreprises et société civile sur l'accompagnement au changement de comportement, en interne et pour les publics externes. L'ADEME a en particulier développé un module de formation « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) rencontrant un grand succès (en nombre de sessions et en taux de satisfaction, voir 2.6).

Depuis 2020, la FiT mène des actions auprès du pôle ministériel pour sensibiliser et fournir des outils relatifs aux sciences comportementales au service de la transition écologique et faire émerger des projets dans les territoires. La FiT collabore avec l'ADEME et la DITP pour diffuser les sciences sociales et comportementales et l'approche comportementale au sein du pôle ministériel (retrouver l'annexe 1 pour le détail des actions en sciences comportementales de la FiT).

A compter de 2025, la FIT souhaite modifier, diffuser et animer un module de formation pour les agents des services déconcentrés du pôle ministériel, non bénéficiaires de la formation ADEME « CHANGE 01 », en s'appuyant sur le module de formation de l'ADEME « CHANGE 01 » (voir l'annexe

1 pour la présentation du module de formation à adapter de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique CHANGE 01 »).

L'ambition du module « Sciences comportementales et transition écologique » une fois adapté est d'outiller les services déconcentrés des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (pôle ministériel Ministères Aménagement du Territoire et Transition écologique - MATTE).

La formation :

- Promeut une action publique fondée sur la preuve et sur l'expérimentation ;
- Favorise la prise en compte des dimensions comportementales et psychologiques dans les projets pour prototyper des interventions comportementales adaptées.
- Met en capacité de développer des stratégies et actions opérationnelles d'accompagnement pour embarquer ses interlocuteurs et favoriser durablement leur engagement.

Ce module inclut des retours d'expérience de professionnels, s'appuie sur des projets de transition écologique et tient compte des enjeux des territoires.

II. Cahier des charges - Description de la prestation attendue par la Fabrique d'innovation pour les transitions (FIT/SDIT/STMAR/SG) : adapter CHANGE 01 aux services déconcentrés et animer en région un module adapté « Sciences comportementales et transition écologique » auprès des services déconcentrés volontaires

2.1 Objet de la prestation

La présente consultation a pour objet :

L'adaptation aux services déconcentrés du module de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique CHANGE 01 » et l'animation en région du module adapté « Sciences comportementales et transition écologique » auprès des services déconcentrés volontaires du MATTE.

La mission confiée et ses attendus :

Le titulaire aura pour mission la conception sur la base du module existant de l'ADEME (CHANGE 01) ainsi que l'animation en région de sessions de formation du nouveau module « Sciences comportementales et transition écologique » auprès des services déconcentrés volontaires.

Le titulaire devra :

1. [UO1] Adapter le module de l'ADEME CHANGE 01 pour concevoir le module « Sciences comportementales et transition écologique » pour le réseau des services déconcentrés du MATTE, conforme aux exigences de la FIT et le tester (voir 2.2.1 pour détail)
2. [U01] Constituer un vivier et former des formateurs pour l'animation des sessions (voir 2.2.2 pour détail)
3. [UO2 et UO3] Animer chaque session en présentiel dans les régions, l'évaluer et réaliser un suivi post-session auprès des stagiaires (voir 2.2.3 pour détail)
4. [UO4.1 et U04.2] Participer à une réunion bilan de fin de prestation et, à la demande de la FIT, à des réunions supplémentaires, les préparer et effectuer les comptes rendus (voir 2.2.4 pour détail).

2.2 Présentation détaillée des prestations :

2.2.1 [U0 1] : Adapter le module de l'ADEME CHANGE 01 pour concevoir le module « Sciences comportementales et transition écologique » pour le réseau des services déconcentrés du MATTE, conforme aux exigences de la FIT et le tester

La formation CHANGE 01 de l'ADEME est animée par une équipe de formateurs qui l'a conçue en fonction de leur expérience.
Il est attendu du prestataire retenu qu'il propose **son propre déroulé pédagogique et son programme de formation,** de façon à ce qu'ils soient adaptés aux services déconcentrés du MATTE, tout en partant de ses propres pratiques et outils d'animations de formations. L'objectif est de conserver le caractère vivant de la formation, et permettre au formateur de donner le meilleur de lui-même sans le contraindre à reproduire un contenu et des modalités pédagogiques qui ne sont pas les siennes et ne seraient pas de ce fait, suffisamment incarnées. Il en va de même pour les ressources transmises aux stagiaires. La FIT mettra toutefois à la disposition du titulaire les ressources du module de formation de l'ADEME CHANGE 01 (*la liste des ressources est précisée dans le contrat de sous-licence qui lira la SDIT au titulaire, à retrouver à l'annexe 4).*

Le titulaire :

- s'engage à signer et à suivre les termes du contrat de sous-licence avec la SDIT qui l'autorise à adapter la formation de l'ADEME CHANGE 01 et à animer des sessions de la nouvelle version du module « Sciences comportementales et transition écologique » auprès du réseau des services déconcentrés du MATTE pour le compte de la SDIT *(voir annexe 4)*
- veillera à l'articulation et la cohérence de la formation avec l'approche comportementale telle que définie par le manuel méthodologique de l'approche comportementale à l'usage des décideurs de la Direction interministérielle de la transformation publique (https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-06/manuel_methologique_de_lapproche_comportementale_a_lusage_des_decideurs_publics_1.pdf)
- veillera tout au long du module à s'appuyer sur des exemples concrets venant des stagiaires ou d'une base d'exemples à constituer dans le cadre de la conception, puis de l'animation de la formation.

Le public visé :
La formation s'adresse aux services déconcentrés de l'Etat volontaires du MATTE. Le service déconcentré volontaire constitue le groupe de stagiaires avec l'appui de la FIT. La FIT valide le groupe de stagiaires et se réserve le droit d'inclure un ou deux agents partenaires du STMAR.
Le groupe de stagiaire d'une session de formation peut être constitué d'agents de DREAL/DEAL, d'agents de DDT/DDTM et de leurs réseaux.
Elle est réservée aux agents publics de catégorie A ou B exerçant dans le champ des sujets portés par le pôle ministériel.

Ce public hétérogène implique de prendre en compte des écarts de pratiques et de connaissances, par rapport :

- À une culture de base,
- À la structuration de leur service,
- À l'échelle des territoires.

Prérequis : aucune compétence en sciences sociales et comportementales n'est requise pour être stagiaire de la formation.

Les objectifs pédagogiques sont semblables aux objectifs de l'ADEME (présentés en annexe 2) et adaptés au public visé : le réseau des services déconcentrés du MATTE.

Pour rappel, les objectifs pédagogiques de l'ADEME :

Objectif général du module de formation CHANGE 01 :

L'objectif du module de formation est de :

- Comprendre les comportements humains à l'échelle individuelle face au changement
- Clarifier le rôle d'accompagnateur et modifier sa pratique en conséquence
- Acquérir des outils et méthodes pour obtenir l'engagement souhaité et faire évoluer les comportements.

Objectifs opérationnels du module de formation CHANGE 01 :

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables de :

- Comprendre et connaître les processus de changement, les résistances et les motivations à l'action ainsi que la notion d'accompagnement
- Questionner leur propre pratique en matière de posture d'écoute et d'accompagnants du changement, identifier les attendus postures expert/accompagnement
- Identifier ce sur quoi il est possible d'agir, les leviers d'action possibles
- Questionner leur projet au regard du besoin de changement de leur cible
- Identifier les outils, moyens à intégrer dans leur pratique professionnelle
- Gérer la rétractation, accompagner l'échec
- Pratiquer les techniques d'écoute active, dans un contexte de facilitation.

La formation adaptée pour la SDIT par ailleurs :

- La formation adaptée pour la SDIT par ailleurs : promeut une action publique fondée sur la preuve et sur l'expérimentation ;
- favorise la prise en compte des dimensions comportementales et psychologiques dans les projets pour prototyper des interventions comportementales adaptées ;
- met les stagiaires en capacité d'identifier quand le recours à des experts des sciences sociales et comportementales, de la communication ou de la donnée est utile dans leur projet.

Ce module inclut des retours d'expérience de professionnels, s'appuie sur des projets de transition écologique et tient compte des enjeux des territoires.

Modalités pédagogiques :

- **La mise en pratique et les mises en situation** doivent constituer les piliers essentiels de ce module : la formation s'appuiera sur des mises en situation **sur la base de cas concrets** et de **difficultés rencontrées** par les DREAL/DEAL et/ou DDT/DDTM et/ou opérateurs. Il est attendu une proposition ancrée dans la réalité terrain et connectée aux enjeux des territoires.
- Le prestataire devra proposer sa méthodologie pour recueillir les cas concrets qui seront proposés aux stagiaires : il pourra enrichir ses apports par des retours d'expérience recueillis en séance.
- Nous attendons un prestataire **force de proposition** sur les contenus théoriques / concepts pertinents pour former à l'approche comportementale appliquée aux projets des services déconcentrés du pôle ministériel.
- Le prestataire devra proposer **des modalités d'animation** et des supports adaptés au public cible et aux objectifs pédagogiques.

- **Des ressources libres de téléchargement** sont à proposer : support, fiches-outils, modèle de canevas, focus sur des questions posées. Ces ressources sont évolutives et cohérentes avec les outils produits et valorisés par la SDIT.
- Le prestataire sera garant de la cohérence pédagogique du module et devra être force de propositions concernant les modalités pédagogiques en fonction des différentes compétences à acquérir et des particularités des stagiaires. Il est attendu des compétences pédagogiques en conception, mais également en matière de techniques d'animation innovantes.
- La formation en présentiel pourra intégrer des **outils numériques, des jeux de rôles, des méthodologies d'intelligence collective** ou de **coactivité** permettant par exemple la construction d'un plan d'actions, en cohérence avec les objectifs pédagogiques visés.

Modalités d'évaluations :
Le prestataire devra concevoir avec la FIT les modalités des évaluations, notamment pour tenir **compte des acquis et de la progression pendant et en fin de formation. Il devra concevoir et** élaborer tous les supports et outils permettant de capitaliser les résultats, dans une forme de fichiers à transmettre en tant que "preuves" ou "livrables".

Les modalités d'évaluation sont validées par la FIT, responsable de la cohérence de l'évaluation avec le processus qualité ISO 9001 défini par le STMAR.

Les livrables attendus :
- note de cadrage du module de formation précisant les modalités d'animation et outils d'évaluation
- la fiche de documentation du module pour le site internet (programme, objectifs…) de la SDIT
- déroulé et schéma pédagogique de la formation en présentiel
- le support projeté pendant la formation, livret et ressources nécessaires à l'animation et que recevront les stagiaires
- l'animation de la session test
- les comptes rendus des réunions validés par la FIT
- les supports et outils d'évaluation.

Pour adapter le module CHANGE 01 et concevoir le module « Sciences comportementales et transition écologique », le titulaire devra :
- étudier et s'approprier le présent cahier des charges ainsi que les ressources du module de formation CHANGE 01 de l'ADEME, les publics-cibles et types de projets thématiques rencontrés sur le terrain, le programme et les objectifs du module existant. L'ensemble est détaillé dans le présent cahier des charges et l'annexe 2 présentant le module de formation à adapter de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique CHANGE 01 . La liste des ressources de CHANGE 01 est précisée dans le projet de contrat de sous-licence qui liera la SDIT au prestataire retenu à l'issue de la présente consultation, figurant en annexe 4. La FIT se tiendra à disposition du prestataire pour transmettre d'autres documents ou pour répondre à des questions. Une ou deux réunions pourront être organisées avec le référent de la FIT ;
- concevoir et piloter l'ingénierie pédagogique en formalisant dans une note de cadrage les objectifs pédagogiques et les recommandations pour faire évoluer les contenus ; prévoir une ou deux réunions de 1 à 2 heures avec le référent de la FIT pour valider le programme et les cas pratiques du module ;
- proposer les modalités d'animation et les types de salles et équipements nécessaires ;

- proposer les modalités et les outils d'évaluations et des preuves, en les intégrant dans le déroulé présentiel ;
- proposer et réaliser les ressources, support, livret, « base d'exemples et cas pratiques » à destination des formateurs et des stagiaires
- animer et organiser les réunions et les échanges avec la FIT durant les 2 (voire 3) premiers mois. Ce sera sous forme d'échanges de mails, temps rapides au téléphone et aussi des points réguliers en réunion qui comprendront :
    - En amont de la conception, une réunion de 2 heures pour lancer le contrat et la prestation en présentiel dans les locaux de la FIT, à la Défense Grande Arche *(poste à chiffrer dans la conception en intégrant les frais de mission) ;*
    - Pendant la conception, une demie ou une heure hebdomadaire / puis tous les 15 jours / puis mensuelle, en visio-conférence pour la validation d'étapes (calendrier, contenus, documents, préparation et débriefing de la session test) ;
    - en fin de conception, une réunion d'une demi-journée afin de valider et réceptionner les travaux.
- A l'issue de la conception validée par la FIT, le prestataire devra :
    - transmettre la note de cadrage et le déroulé présentiel à la FIT ;
    - remplir et transmettre une fiche de documentation servant au référencement du site internet de la SDIT (coordonnées formateurs, objectifs et programme libellés pour le web, les objectifs évalués, les précisions de disposition de salle(s), d'animation, durée et horaires-types) ;
    - tester le module en animant une session auprès d'une DREAL volontaire avec le référent de la FIT afin d'évaluer les modalités et les choix pédagogiques, les contenus diffusés et les évaluations réalisées. La FIT se réserve le droit d'inclure un à deux agents partenaires du STMAR.

- A l'issue de la session test, une réunion de débriefing sera organisée afin de déterminer les modifications à apporter au dispositif et le prestataire devra alors modifier le contenu de façon à intégrer les améliorations identifiées à l'issue du test, actualiser les documents-livrables et les transmettre dans leur version définitive à la FIT. La FIT doit pouvoir modifier tous les documents livrables du prestataire.

L'animation de la session test avec ses ajustements est à chiffrer dans le cadre de la conception (en intégrant un forfait pour les frais de mission des déplacements, d'hébergement et de repas).

2.2.2. Constituer un vivier et former des formateurs pour l'animation [U0 1]

Cette prestation est incluse dans le poste de Conception dans le cadre du bordereau des prix.

Le titulaire devra proposer des formateurs en garantissant, dès le démarrage et jusqu'à la fin du contrat, un nombre suffisant et leur disponibilité permettant d'assurer les sessions (moyenne de 3/an + 1 session test).

Il convient de prévoir parmi les formateurs, un interlocuteur privilégié pour la FIT qui sera le coordinateur identifié dans le contrat. Ce coordinateur aura pour mission :

- d'être **l'interlocuteur unique de la FIT** pour toute question
- d'être **l'interlocuteur** pour l'adaptation du module de la formation, et toute prestation figurant dans le présent cahier des charges
- **d'être le garant** de l'actualisation des documents ressources et de la réalisation des évaluations telles que validées par la FIT

- de **centraliser** les remarques éventuelles des stagiaires, des services déconcentrés et des formateurs, les faire remonter à la FIT et de veiller dans les futures sessions à l'intégration des améliorations identifiées par les formateurs.
- **il assurera ou s'assurera du bon suivi administratif et financier** du contrat et sera pour ce faire l'interlocuteur privilégié des gestionnaires de la SDIT.

2.2.3. Animer chaque session en présentiel en région, l'évaluer et réaliser un suivi post-session auprès des stagiaires [UO 2 et U0 3]

UO 2 : animer une session en présentiel en région et l'évaluer

La durée totale de chaque module de formation n'excédera pas 21 heures (équivalent à 3 jours de formation) auxquelles s'ajoutera le suivi post-session auprès des stagiaires (1h30 à 2 heures maximum, correspondant à l'UO 3).

L'effectif de chaque session de formation sera compris entre : 8 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum (ou 14 à titre exceptionnel incluant jusqu'à 2 agents partenaires du STMAR).

Le service déconcentré est en charge de l'organisation de la session : il fournit les salles et le matériel nécessaire à l'animation de la formation, recrute et informe les stagiaires, prend en charge les repas du midi des formateurs. Le service déconcentré constitue le groupe de stagiaires avec l'appui de la FIT. La FIT valide le groupe de stagiaires et se réserve le droit d'inclure un ou deux agents partenaires du STMAR.

En moyenne, 3 sessions seront programmées dans l'année en plus de la session test. Elles ne pourront être programmées aux mêmes dates.

Les formateurs peuvent animer les formations sur l'ensemble du territoire national (dans le périmètre de cette consultation, les DROM COM sont exclues. A terme, la SDIT pourrait envisager d'adapter la formation aux DROM COM). Les frais de mission des déplacements en métropole, hébergement et repas seront intégrés dans le coût forfaitaire d'animation de la session.

Avant et après chaque session, les formateurs et / ou l'interlocuteur privilégié de la FIT envoient à la FIT les documents dans un délais de 7 jours à transmettre au service déconcentré en charge de l'organisation pour un relai aux stagiaires.

UO 3 : réaliser un suivi post-session auprès des stagiaires

L'objectif du suivi post-session est d'ancrer durablement le changement de pratiques des stagiaires en les accompagnant dans la mise en œuvre concrète de leurs projets professionnels. Dans la formation actuelle du module CHANGE 01, le suivi post-session se déroule à distance 4 mois après les 3 jours de session, via un outil permettant l'animation de classes virtuelles. Cet outil est fourni par le prestataire qui organise également les classes virtuelles.

Une classe virtuelle est prévue pour faire le bilan de la mise en pratique et des difficultés rencontrées suite au présentiel. Chaque stagiaire n'a accès qu'à une seule session de classe virtuelle qui reste à planifier et organiser par le formateur dès la programmation de la session.

La durée de la classe virtuelle est de 1h30 à 2 heures maximum et s'ajoute aux 21 heures de formation (correspondant à l'U0 2). L'effectif de la classe virtuelle sera compris entre : 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum (ou 14 à titre exceptionnel incluant jusqu'à 2 agents partenaires du STMAR).

Pour les UO 2 et 3 :

Chaque formateur devra prévoir d'apporter la feuille d'émargement, la faire signer par les stagiaires. Il sollicite les stagiaires pour évaluer la formation suivant le modèle d'évaluation validé par la FIT lors de la conception du module et transmet « les preuves » (définis à l'UO1 comme « les supports et outils permettant de capitaliser les résultats sous la forme de fichiers ») à l'interlocuteur privilégié de la FIT. Il est attendu du formateur d'en tirer un bilan et le cas échéant d'ajuster la formation et les sessions suivantes en intégrant les améliorations identifiées, et de remonter à l'interlocuteur privilégié de la FIT les points d'importance, sans attendre la réunion de bilan.
Pour l'animation des sessions, la FIT se charge :

- du repérage du service déconcentré volontaire
- de la planification des sessions et la communication avec le service déconcentré volontaire
- de la validation du groupe des stagiaires proposés par le service déconcentré volontaire
- des potentielles relances à effectuer auprès du service déconcentré volontaire
- de la diffusion des documents pédagogiques au service déconcentré volontaire avant et après chaque session.

2.2.4. Participer à une réunion bilan de fin de prestation et, à la demande de la FIT, à des réunions supplémentaires, les préparer et effectuer les comptes rendus [U04]

En plus des réunions détaillées pour l'UO 1, le prestataire doit prévoir :

U0 4.1. Après l'animation de 3 sessions (hors session test), une réunion bilan de 2heures, à distance (visio-conférence) :

Elle aura pour objet principalement de réaliser un bilan, en vue :
- D'effectuer un suivi du contrat et des commandes de prestations
- D'échanger sur les axes d'amélioration identifiés par les formateurs
- De suggérer des modifications pour consolider les notions et acquisitions de la formation
- D'échanger sur les process et rôles des différents intervenants
- De partager des retours d'expérience.

Il sera attendu du prestataire de préparer les points à l'ordre du jour et d'apporter sa contribution à travers :
- Une synthèse d'évaluation qualitative et quantitative et de recommandations
- L'organisation et l'animation de cette réunion bilan de fin de prestation

Livrables : Compte-rendu de la réunion avec en annexe la synthèse et le tableau de suivi du contrat validés par la FIT. Les documents-livrables de la formation actualisés et modifiables. Bilan global d'évaluation

UO 4.2. A la demande de la FIT, des réunions de 2 heures à distance (visio-conférence).

En cours de contrat, elles permettent :
- De faire un point sur les sessions

- D'évoquer des difficultés, des retours d'expériences, de partager des remontées de stagiaires ou des services déconcentrés
- De suggérer des améliorations de ressources, de process, etc.

Elles seront à commander, à organiser et préparer par le prestataire, sur demande de la FIT.

Livrable : Compte-rendu de réunion validé par la FIT

2.3. Contrat à bons de commande et prix

Les prestations donneront lieu à un contrat à bons de commande défini avec un montant maximum et un montant minimum. Le montant minimum est fixé à 15 000 € HT et le montant maximum à 39 000 € HT pendant toute la durée du marché (reconductions comprises).

Il est prévu un 1er bon de commande notifié fin novembre 2025 avec les prix précisés dans le bordereau des prix pour l'U0 1. Le ou les bon(s) de commande suivant(s) sera(ont) notifié(s) à la demande de la FIT et à partir de prix spécifiques prévus dans le bordereau des prix pour les UO 3 et 4.
Les prix sont fermes et définitifs. Tous les frais annexes y compris les éventuels frais de déplacements sont intégrés dans les prix proposés dans le bordereau des prix.

2.4. Durée de validité du contrat et délai d'exécution des bons de commande

La durée de validité du contrat est de 12 mois à compter de sa notification (au plus tard le 21 novembre 2025). Il pourra être reconduit 2 fois de façon tacite pour une durée chacune de 12 mois. La durée maximale, reconductions comprises est de 36 mois.

2.5 Conditions d'exécution des prestations

Le titulaire s'engage à assurer l'exécution des prestations dans les conditions du Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations intellectuelles pris par arrêté du 30/03/2021.

Le titulaire accorde à l'acheteur les droits nécessaires pour utiliser ou faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins et finalités d'utilisation exprimés dans le présent contrat et en toute hypothèse pour les besoins d'utilisation découlant de l'objet des prestations commandées dans le cadre du contrat.

Le titulaire s'engage à respecter les clauses du contrat de licence SDIT / ADEME du module de formation « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) » et du contrat de sous-licence signé par les deux parties (la SDIT et le titulaire de la présente consultation).

Pour permettre à l'acheteur d'exercer les droits qui lui sont accordés au titre du marché, le titulaire livre spontanément et au fur et à mesure de l'exécution des prestations, l'ensemble des éléments nécessaires à cet exercice notamment les fichiers sources, quels que soient les supports numériques utilisés, ainsi que leurs mises à jour ou évolutions au cours du marché.

Les supports utilisés, qu'ils soient sous forme papier ou sous format numérique, devront respecter les règles du droit d'auteur, conformément au code de la propriété intellectuelle dans ses articles L.111-1 et suivants.

III Règles de la consultation

3.1 Liste des documents à présenter par les candidats

3.1.a) Une proposition d'intervention (note méthodologique) de 5 à 8 pages maximum répondant aux prestations détaillées du chapitre II (cahier des charges) avec un calendrier prévisionnel ;

3.2.b) Une présentation de la structure et la composition détaillée de l'équipe qui effectuera la prestation (avec CV nominatifs et références d'intervention dans des domaines proches de l'écosystème de la prestation).

Niveau minimum de capacité professionnelle requis :

Les **profils attendus** sur ce type de formation sont seniors ou experts, diplômés ou expérimentés en équivalence en sciences humaines et sociales et psychologie humaine, avec une pratique ou des expériences dans des projets de transition écologique et/ ou aménagement du territoire.

Les formateurs devront répondre *a minima* aux critères suivants :

- Expertise sur les thématiques des sciences comportementales, de l'accompagnement au changement de comportement et/ou en psycho-sociologie
- Connaissance, compétence et pratique des techniques d'animation,
- Compétences dans l'animation de petits groupes en présentiel
- Expérience en formation pour adultes
- Connaissance des politiques et enjeux, d'exemples de projets et des principales compétences des services déconcentrés du pôle ministériel
- Connaissances de l'organisation des territoires intégrant la connaissance (ou l'expérience d'accompagnement, qui serait un plus) des relations avec l'administration centrale et déconcentrée, les opérateurs, les élus, les collectivités, les acteurs économiques et la société civile
- Connaissance des circuits de décision, de concertation et de co-construction.

Les références de la structure dans les domaines équivalents à la prestation seront précisées selon un cadre obligatoire (tableau ci-dessous) :

MOA	**Adresse**	**Contenu de la mission**	**Année**	**Nom du contact**	**Tél.**	**Mail**

3.1.c) un bordereau des prix (HT, TVA et TTC en euros) à compléter selon le tableau ci-joint en annexe 4 du document de consultation comprenant la liste de tous les prix susceptibles d'être commandés dans le cadre du contrat à bons de commande (en format excel et pdf).

3.2. Pondération des critères de jugement des offres

- La qualité et la pertinence de la proposition d'intervention et la méthodologie proposée jugée sur le document demandé au 4.1.a = (45%)
- Les CV et références jugés sur les documents demandés au 4.1.b = (25%)
- Le prix jugé sur le document demandé au 4.1.c = (30%)

3.3. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de négocier avec les 2 candidats les mieux classés après une première analyse sur la base des critères mentionnés ci-dessus. Dans ce cas, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

3.4. Contractualisation des parties

La prestation fera l'objet d'un contrat à bons de commande signé entre la sous-direction de l'innovation pour les transformations (SDIT) abritant la FIT et le(la) candidat(e) retenu(e). Les prestations, les livrables attendus et les conditions financières seront contractualisés dans ce contrat à bons de commande.

3.5. Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le vendredi 3 octobre 2025 à 18h00 par courrier électronique à l'adresse suivante : **marchessdit.sdit.stmar.sg@developpement-durable.gouv.fr**

Un accusé de réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.